

REUNION PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et MASSIN siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 14 h 45.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Député permanent André GILLES, retenu par d'autres obligations. Monsieur GENET, avez-vous des membres à excuser ?

M. GENET.- Un retard de M. GIELEN et de M. MERCENIER, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pas d'excusé annoncé.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- M. DENIS excusé et M. DODRIMONT avec quelque retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. SMETS.- M. DRION va arriver dans un instant à l'autre et quelques amis seront en retard.

I.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2005).

Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation de ce procès-verbal interviendra en fin de réunion.

II.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- J'ai une petite communication à vous faire. Vous avez reçu une invitation vous conviant au vernissage de l'exposition « Le Musée de la Vie wallonne part en voyage » qui aura lieu ce jeudi 27 à 18 heures, à l'Eglise Saint-Antoine. Je vous invite à renvoyer le carton-réponse le plus rapidement possible.

III.- Discussion et/ou vote des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 05-06/4 : La Culture : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

Document 05-06/6 : La Jeunesse : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

Document 05-06/8 : Le Logement : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 4, point 5 et point 6 de l'ordre du jour : documents 05-06/4, 6 et 8. Je cède la parole à M. le Député permanent MOTTARD, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, chers collègues, « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Ce qu'on mange avec goût se digère aisément ».

C'est donc sous le signe de George COURTELINE et de l'art culinaire que nous allons, mes chers collègues, tenter de vous faire passer un moment de dégustation intellectuelle, en commençant tout naturellement par l'art plastique et pictural.

La question posée par notre collègue, Miguel FERNANDEZ concernant le prêt d'œuvres d'art est pertinente à plus d'un titre et a retenu à plusieurs reprises mon attention.

Comme le souligne le Conseiller, les artothèques existent depuis de très nombreuses années dans différents pays notamment en Allemagne, aux États-unis et dans les pays scandinaves ainsi qu'en France. J'en ai ainsi visité une à la bibliothèque de Lyon.

Le principe est de mettre à la disposition des particuliers et parfois des entreprises publiques et privées, un certain nombre d'œuvres d'art. Une dynamique qui contribue non seulement à la promotion des artistes mais aussi à l'animation des lieux et à l'éducation des publics.

Actuellement, il n'existe pas d'artothèque en Province de Liège. Elle trouverait naturellement sa place au sein de la bibliothèque à venir dont je parlerai par la suite. L'organisation d'un tel service ne peut se faire à la légère et nécessite à la fois moyens techniques et des locaux adaptés.

En effet, il faut s'assurer non seulement d'approvisionner cette institution en œuvres de qualité mais également les gérer en bon père de famille afin d'éviter altérations ou dégradations.

Il est évident que la mise sur pied d'un tel service contribuera à compléter l'ensemble des mesures et actions déjà entreprises en matière d'art plastique.

Rappelons à ce propos que le patrimoine provincial, dont les pièces ornent les murs des bureaux mais également des lieux publics administrés par la Province et qui est par ailleurs mis également à la disposition des organisateurs d'expositions qui en font la demande, est géré au sein du Service Culture, par le secteur Création et Promotion artistiques.

Depuis plusieurs mois, ce même service s'est attelé à la constitution d'une banque de données reprenant à la fois des informations relatives aux artistes et au patrimoine provincial. Cet outil sera prochainement mis à la disposition du grand public via le site Internet de la Province. Dans ce cas, on peut parler d'une artothèque virtuelle dans l'attente de la création d'une section de la bibliothèque.

D'autre part, je me permets de vous rappeler que le Service Culture déploie, depuis plusieurs années, diverses actions en faveur du soutien à l'art en général et plus particulièrement à nos artistes liégeois. Mentionnons les expositions estivales de sculptures contemporaines dans le parc et les jardins du Domaine provincial du Château de Jehay, les opérations « Y-a-pas de Lézarts » - dont M^{me} Chevalier s'est plu à souligner la qualité - en collaboration avec une quinzaine de centres culturels répartis sur le territoire provincial, ou encore la prochaine Triennale des Arts Contemporains « Images publiques » qui se tiendra à Liège en 2006.

A ce propos, la question de M^{me} CHEVALIER au sujet des futures actions menées par le Service Culture dans le domaine des arts contemporains, un secteur qui nous passionne tous deux, ne peut que me réjouir puisqu'elle m'autorise à exposer un projet auquel la presse a ponctuellement fait écho.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, en 2002, la Province de Liège a accueilli des installations d'artistes contemporains dans le centre de Liège. Cette manifestation intitulée « Bonjour, 24 artistes vous rencontrent » avait été organisée en partenariat avec l'un des acteurs liégeois incontournables de l'art d'aujourd'hui, l'asbl Les Brasseurs.

J'ai souhaité qu'un nouvel événement de cette envergure voie le jour au printemps 2006. Pour l'occasion, je me suis adressé à M. Laurent JACOB, responsable de l'Espace 251 Nord, une institution qui jouit d'une grande renommée tant au niveau national qu'international.

L'intéressé a en effet exercé, à plusieurs reprises, les fonctions de commissaire d'expositions dans le cadre de la Biennale de Venise ou encore de Lille 2004, capitale culturelle. Sous la houlette de M. JACOB, l'événement programmé en 2006 visera à valoriser la création contemporaine qui aura pour enjeu de

revisiter le patrimoine liégeois et d'inviter ainsi chacun à poser un regard neuf sur des chefs d'œuvre que plus personne ne voit à force de les côtoyer.

Intitulée « Images publiques », l'exposition se matérialisera sous la forme d'une dizaine d'interventions originales ou inédites dans l'hyper centre, notamment dans l'espace allant du Palais des Princes-Evêques à la rue Hors-Château avec une liaison vers la gare de Calatrava. Par ailleurs, différents lieux culturels comme les musées et collections publiques seront associés à l'opération.

Il est trop tôt pour annoncer les artistes participants. Toutefois, cette manifestation, qui comportera un important volet médiation en direction des différents publics, autorisera une meilleure compréhension de l'art d'aujourd'hui tout en positionnant Liège et sa région comme un acteur dynamique dans ce secteur. Il va sans dire que la Commission culture sera saisie du dossier.

Ainsi, l'offre culturelle soutenue par la Province de Liège en matière d'art plastique sera complète, allant d'un événement de prestige à des actions de proximité comme l'opération « Y-a-pas de Lézarts », en passant par la sensibilisation du public pratiquant le tourisme culturel avec l'exposition de sculptures contemporaines en plein air organisée à Jehay, sans oublier la biennale du Design qui en 2006 vivra sa 3^e édition autour du thème de la Couleur.

Revenons-en aux interrogations précises de M^{me} CHEVALIER sur la bibliothèque des Chiroux.

Après avoir réussi l'opération délicate, notamment sur le plan humain, de la reprise des Chiroux par la Province, nous nous sommes attachés à un vaste chantier qui est celui de l'avenir de cette institution-phare sur le plan culturel et citoyen en Province de Liège et plus largement sur l'ensemble du territoire de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Actuellement, un plan de développement est élaboré par les responsables de la bibliothèque pour les trois prochaines années concernant les différents niveaux de reconnaissance (la centrale, la principale, la locale et l'itinérante). Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de la Commission Culture. Comme celui du Musée de la Vie Wallonne, ce dossier sera pour cette législature celui de la prochaine. C'est en effet au cours des 6 années à venir que les contours d'une bibliothèque en devenir devront se définir puis trouver à se concrétiser dans une infrastructure qui traduit l'ambition de cet outil de démocratie qu'est la lecture.

Cette réflexion concerne évidemment, Monsieur THEUNYNCK, aussi la Médiathèque intégrée comme dans toutes les autres bibliothèques d'Europe à l'ensemble Chiroux. Oserais-je vous rappeler, tout droit sortie des premières années du XIX^e siècle, la citation de M. GRIMOD DE LA REYNIÈRE, avocat, pamphlétaire et... prince des gastronomes : « Treize à table n'est à craindre qu'autant qu'il n'y aura à manger que pour douze ». A ce sujet, le moins que l'on puisse dire est que la lecture des chiffres de la Médiathèque que vous faites est partielle.

Vous isolez et mettez en évidence la baisse des inscriptions de nouveaux emprunteurs qui, c'est vrai, est réelle. Mais vous oubliez de regarder les autres chiffres qui témoignent d'une meilleure santé de la Médiathèque. Les réinscriptions, c'est-à-dire l'indice de fidélisation d'un public, restent stables (augmentation de 1%). C'est un indice important dans une population à forte proportion estudiantine qui, par essence, est extrêmement mobile et donc fort fluctuante. De plus, élément rassurant pour l'avenir, la population jeune de 12 à 25 ans représente 44,98% des emprunteurs de la Médiathèque et rien que pour cette année, la tranche d'âge en question a progressé de 36%.

D'autre part, les prêts de nouveaux médias, comme le DVD par exemple, explosent littéralement puisque les prêts passent de 23.276 en 2003-2004 à 42.185 soit une augmentation de plus de 80%.

Que dire de l'évolution des recettes de la Médiathèque qui sont en 10 ans passées de 111.536 € en 1994/1995 à 198.990 € cette année. Peut-on réellement parler d'un « constat lourd » dans ces conditions ?

Suite à un contact informel et récent avec la Médiathèque de la Communauté française, section de Liège, nous avons appris que celle-ci connaît, elle aussi, un tassement dans ses chiffres. Toutefois on ne peut pas rapprocher et comparer purement et simplement les deux institutions.

En effet, la Médiathèque de la Province de Liège s'inscrit dans le complexe du Service Culture et plus spécialement dans sa Bibliothèque. La Médiathèque est depuis 2001 une des sections actives de la Bibliothèque-Chiroux. Lors de la reprise de la partie Ville par cette même Bibliothèque, le choix de l'entrée unique par la rue des Croisiers a apporté une visibilité supplémentaire à la Médiathèque qui devrait profiter à moyen terme à sa fréquentation.

Un nouveau logiciel informatique sera mis en place en 2006, dans lequel la Médiathèque sera intégrée. D'autre part, dans la perspective d'une départementalisation de la Bibliothèque, une partie de ses médias devrait rejoindre les sections thématiques de la Bibliothèque.

Certes la formation spécifique Médiathèque est effectivement plus difficile à organiser. Si les formations classiques (c'est-à-dire informatique et catalographique) sont suivies par le personnel, les formations spécifiques sont assez rares pour ne pas dire inexistantes sur le marché. Bien sûr, chaque agent se forme de manière officieuse et permanente par des lectures de revues spécialisées ou par des auditions. Nous sommes particulièrement attentifs à ce problème actuellement.

En résumé, la disparition de l'outil d'éducation permanente que constitue la Médiathèque n'est pas pour demain. La Médiathèque de la Province a encore un bel avenir musical dans un pays de Liège riche en acteurs de qualité comme l'ORW, l'OPL et le Conservatoire, pour ne citer qu'eux.

De l'art musical, passons tout naturellement à l'art muséal et à l'intervention de M^{lle} CHEVALIER et de M. STIENNON que je ne vois pas.

M. DEFAYS.- Il a cours, il va arriver !

M. DRION.- Il est excusé.

M. MOTTARD, Député permanent.- La réflexion scénographique sur le nouveau Musée de la Vie wallonne arrive à son terme. Les équipes scientifiques et techniques ont effectué un travail remarquable. Les travaux vont commencer dans les semaines qui viennent et nous prévoyons la réouverture pour 2007. Parallèlement, en concertation avec la Direction générale, nous réfléchissons au futur organigramme et aux moyens financiers nécessaires pour assurer le fonctionnement optimal du Musée dès sa réouverture.

Cependant, je tiens à souligner dès à présent que, non seulement le budget de fonctionnement n'a pas été affecté par la fermeture mais que, de plus, un article Patrimoine artistique – Acquisition, Madame la Conseillère, a été créé dans le budget extraordinaire en 2005, doté de 30.000 € pour l'enrichissement des collections.

Le Musée de la Vie wallonne aura pour mission naturelle d'être la tête de réseau des musées de société et d'ethnographie en Province de Liège, et plus largement en Wallonie. Il pourra envisager des initiatives novatrices pour concrétiser et dynamiser cette notion de réseau qui ne doit pas se circonscrire dans une dimension nationale.

A terme, le Musée de la Vie Wallonne doit s'affirmer comme interlocuteur des grands musées de société. L'accueil de l'exposition « Gratia Dei » profile cette préoccupation et d'autres initiatives devront être prise pour asseoir cet ancrage international.

En attendant ces grands chantiers, une réédition du Guide des Musées est actuellement en cours. Pour rappel, la précédente édition, qui remonte à 1998, reprenait l'ensemble des musées (plus d'une centaine) situés sur le territoire de la province de Liège. Édité à l'occasion des Fêtes de Wallonie, ce guide reçut un accueil chaleureux du public, preuve qu'il existe une réelle demande pour ce genre d'ouvrage. Face aux multiples changements qui sont intervenus depuis lors (inaugurations de nouveaux musées, disparitions d'autres, transformations, déménagements etc.), une réédition a été décidée.

Les musées sont à nouveau regroupés par commune. Chaque fiche muséale proposera une présentation du musée et donnera les informations pratiques (heures d'ouverture, adresse, coordonnées, etc.). La sortie est prévue pour la fin de l'année 2005 ou le début de l'année 2006. Cependant, une nouvelle édition s'avérera nécessaire, dans la foulée de la réouverture de musées prestigieux essentiellement (Musée de la Vie wallonne, « Grand Curtius », Trésor de la cathédrale de Liège), mais aussi d'autres événements tels que le déménagement des Territoires de la Mémoire.

Avant de conclure et pour répondre toujours à M^{me} A. CHEVALIER sur sa préoccupation pointue relative aux archives sur le plan légal, celles-ci sont organisées par le Collège provincial et la garde en est confiée à M^{me} la Greffière. Cela signifie que, sur simple demande, les documents recherchés peuvent être consultés sur place à Ans puisque c'est là qu'aujourd'hui ils sont effectivement stockés.

Pour ce qui relève de la recherche spécifique que vous évoquez – les travaux de l'architecte Louis TOURNAYE – j'ai déjà fait appel à l'équipe. Cependant, si pour des pans entiers notre historique provincial est bien préservé ; pour d'autres secteurs, la situation est bien plus aléatoire. Les recherches se poursuivent.

Enfin, venons-en à la cerise sur le gâteau : les préoccupations artistiques et culinaires de notre collègue M. Maurice DEMOLIN. Rappelons d'abord, comme Pierre DAC, que « de tous les arts, l'art culinaire est celui qui nourrit le mieux son homme » et, j'ajouterai peut-être également sa femme pour être complet et pour essayer de ne pas subir les foudres de notre collègue.

Vous prêchez un convaincu car je suis intimement persuadé, Monsieur le Conseiller, de l'importance de l'art culinaire dans notre patrimoine gustatif certes, mais aussi culturel. Lors de l'exposition Gratia Dei qui fut – je vous le rappelle – un superbe succès, nous avons d'ailleurs souhaité nous associer à l'École d'Hôtellerie de Liège et je remercie notre collègue chef de groupe de sa participation, via l'École d'Hôtellerie. Celle-ci a réalisé un exquis banquet médiéval inspiré notamment de l'Ouverture de cuisine de Lancelot de Casteau, cuisinier de trois Princes-Evêques parmi lesquels figure le célèbre humaniste Ernest de BAVIERE, fondateur de l'hôpital du même nom où atterrirent tout naturellement, pendant des siècles, les gourmets liégeois fidèles à l'adage du bon Docteur PAUL : « Le tiers de ce que nous mangeons suffirait à nous faire vivre ; les deux autres tiers servent à faire vivre les médecins. »... Faut-il le dire, poursuivant notre parcours à travers les siècles, certains maîtres-queux ont reçu quelques mauvais conseils de la célèbre empoisonneuse réfugiée à Liège sous Louis XIV « Entre un mauvais cuisinier et la Brinvilliers, il n'y a de différence que dans l'intention ».

Je ne crains pas, que l'aimable trattoria que vous fréquentez, Monsieur le Conseiller, au Grill St-Paul, à l'instar d'un horloger célèbre, ne vous fasse subir pareil sort.

Aussi, soucieux de saisir ainsi le macaron au vol, ai-je le plaisir de vous annoncer pour nourrir nos futurs colloques singuliers et collectifs, que nous allons, le Service Culture, nous abonner à Papilles, la revue de l'Association des Bibliothèques gourmandes qui, en-dehors d'articles fort savants, consacrés par exemple à la « Discipline de la langue : parler et manger dans la culture médiévale », à « Proust, une esthétique du goût », ou encore à « La convivialité à l'épreuve des repas de rue : enquête anthropologique », traite également, en guise d'annonce de notre exposition « Séduction », du « Traité des excitants modernes » d'Honoré de Balzac avant de conclure par la « Ballade pour une Morue défunte ».

Bon appétit !

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Sans transition, je vais répondre à la question de notre collègue M. SMETS, qui est là.

Je remercie, Monsieur le Conseiller, de cette question portant sur l'opération « Acte Jeunes » et plus spécialement sur le volet « Formation des moniteurs de plaine de jeux ».

Vous m'interrogez sur la rémunération des moniteurs dans les plaines communales. Je me permets de vous rappeler, comme cela a été précisé en commission, que cette question appartient au Collège des Bourgmestres et Echevins dans le cadre de l'autonomie communale.

Néanmoins, croyez bien que j'ai été attentif au dossier « Formation des moniteurs de plaine de jeux » que le Département Jeunesse propose aux Communes. Voici deux ans, avec l'Administration, nous avons tout mis en œuvre pour que la formation donnée par la Province de Liège soit reconnue par la Communauté française. Bien que cette reconnaissance soit difficile à obtenir vu les nombreux critères qualitatifs demandés, la formation est à présent homologuée. Grâce à ce « brevet », les communes bénéficient d'une garantie de qualité à l'égard de moniteurs ayant acquis une pédagogie basée sur la créativité, le sens de l'organisation et la connaissance des caractéristiques comportementales des enfants.

Lors des nombreux contacts avec les mandataires communaux, nous invitons ceux-ci à valoriser cette formation acquise en proposant un barème supérieur à celui généralement pratiqué.

Par ailleurs, avec mon collègue André GILLES, nous sommes sur le point de finaliser une collaboration enseignement/culture. En effet, à l'instar de la formation « Accueil petite enfance », la formation des moniteurs de plaine de jeux s'organisera prochainement au travers d'une synergie Service Jeunesse et Enseignement de Promotion sociale. Outre le fait que cette collaboration va stabiliser l'encadrement, elle devrait à terme permettre un développement de cet axe de formation.

Soucieux de favoriser l'accueil des jeunes dans la formation sans discrimination sociale, nous avons, avec la Promotion sociale, opté pour une réduction de la participation financière des stagiaires et une suppression du droit d'inscription, précédemment à charge de la Commune. Cette économie devrait profiter aux animateurs ainsi formés.

La formation proposée par le Service Jeunesse de la Province de Liège se veut un espace de réflexion sur une réalité actuelle. Nous y amenons les aspirants moniteurs à discuter de valeurs telles que l'importance du groupe, le respect de l'autre, la culture de la créativité, l'esprit d'entreprendre ou encore le regard critique en tant que méthode. En outre, c'est essentiel, le programme intègre les réalités de terrain puisque les formateurs adaptent leurs interventions en fonction des caractéristiques géographiques et sociologiques locales.

Car une fois de plus, la Province de Liège se situe dans une relation de proximité et tient compte des spécificités locales au sien des actions qu'elle met en place.

Je m'étonne également de la problématique du recrutement dans certaines communes, puisque, chiffres en mains, pour bon nombre d'entre elles, les candidatures excèdent les besoins. Dès lors, il serait peut-être judicieux d'analyser les paramètres locaux qui ont, sans nul doute, une influence décisive sur le nombre de candidatures.

En conclusion, Monsieur le Conseiller, je pense qu'avec l'opération « Acte Jeunes », la Province de Liège ne peut que s'enorgueillir de proposer aux Communes un partenariat dynamique qui garantit la diversité culturelle locale.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Enfin, last but not least, le logement social ; mon collègue Olivier HAMAL complétera en réponse à notre excellent conseiller, M. Marcel LHOEST, notamment. Je vais donc répondre aux questions de M^{me} RUIZ et de M. Alain DEFAYS. ?

Dans sa suggestion M^{me} RUIZ fait preuve de générosité mais aussi d'un zeste d'obstination. Etablir un cadastre des bâtiments provinciaux inoccupés ou sous occupés en vue de convertir certains entre eux en logements sociaux au terme d'une procédure d'acquisition/rénovation peut paraître séduisant. Toutefois ce cadastre existe et il est tenu à jour ; cette compétence relève d'ailleurs de mon collègue Georges PIRE qui vous répondra à ce sujet.

M. PIRE, Député permanent.- C'est déjà fait !

M. MOTTARD, Député permanent.- Cela dit pour l'expérience de logements innovants à concevoir en faveur des habitants permanents, votre souci d'associer les acteurs de terrain à la réflexion est en fait rencontré.

En effet en juin dernier, une première réunion s'est tenue à Esneux qui a rassemblé toutes les structures, institutions et pouvoirs locaux impliqués dans cette problématique, c'est-à-dire les communes, les Agences Immobilières Sociales, la Société de Logements des Services Publics et l'APIC (Action Pilote Intégrée Camping) bien entendu sur la zone Ourthe Amblève où l'effort sera porté, sans oublier bien sûr la commune de Wasseiges qui fait partie des cinq communes concernées par l'habitat permanent.

Autour de la table, outre la Province de Liège, initiatrice de la réunion, se trouvaient également les représentants du Fonds Wallon du Logement.

Au terme, je pense, d'un large échange de vue qui a tenter de dégager des spécificités que devraient réunir ces logements adaptés pour satisfaire au mieux les attentes d'une population au profil particulier, il a été décidé, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, de constituer un comité de pilotage du projet composé de quelques opérateurs locaux de la Province de Liège et du Fonds Wallon du Logement.

Celui-ci va entamer ces travaux afin de dégager des conclusions opérationnelles et tenter de fixer des critères objectif, et d'ailleurs l'équipe de travail a déjà bien avancé dans ce domaine, qui cernent ce type de logement qui reste en fait à inventer et qui doit être reproductible au moindre coût tout en sauvegardant des exigences de qualité et surtout de qualité de vie.

Beau défi en perspective ! Sans compter qu'il faudra aussi identifier le terrain où cette démarche novatrice se construira mais de côté-là, l'actualité nous prouve que nous avançons dans ce secteur.

Enfin, pour ce qui relève des projets immatériels, les derniers documents de présentation de ceux-ci me sont parvenus il y a quelques jours. J'ai maintenant une vue globale des intentions de chacun ce qui permettra à la Députation permanente de prendre attitude très rapidement.

Pour ce qui est de la proposition de M. DEFAYS de mener en Commission une réflexion générale sur le logement en province de Liège afin d'établir une image la plus précise et la plus fine possible de l'état d'une situation, si elle apparaît intéressante, il me semble que c'est surtout les nombreuses initiatives prises par la Province qui devraient peut-être nous réunir. Il appartiendra donc à la Députation permanente et in fine à notre bureau de fixer les modalités d'organisation de nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. J'invite maintenant M. le Député HAMAL, pour répondre aux questions qui lui ont été posées personnellement. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. HAMAL, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président du Conseil provincial, mes chers Collègues de la Députation permanente et du Conseil provincial, Madame la Greffière, comme chaque année, dans le cadre des discussions relatives au rapport d'activités sur le logement, il me revient de répondre aux différentes questions posées par M. le Conseiller provincial, Marcel LHOEST, sur nos prêts sociaux au logement qu'il s'agisse des prêts hypothécaires et des prêts complémentaires.

Je tiens, Monsieur le Conseiller provincial, à vous remercier pour le suivi que vous accordez à cette matière et pour vos nombreuses réflexions qui ne peuvent que concourir à enrichir le débat.

J'ai le plaisir de vous apporter les éléments de réponses suivants.

Tout d'abord, en matière de prêts au logement, notre objectif n'est pas de faire du chiffre, que ce soit au niveau des prêts complémentaires et des prêts hypothécaires.

Il s'agit en fait de permettre aux plus démunis d'une part d'avoir accès au logement et en l'occurrence à la propriété immobilière et d'autre part aux conditions qui soient les plus intéressantes.

Je considère dès lors que sur la période 1995 à 2004, c'est un excellent résultat d'avoir pu octroyer au total 3.826 prêts dont 368 hypothécaires et 3.458 complémentaires principalement à l'acquisition et à la transformation.

Il est par ailleurs normal que, tenant compte des montants devant être empruntés, le nombre de prêts hypothécaires soient nettement inférieur à celui des prêts complémentaires.

Il n'en demeure pas moins que sur une dizaine d'années, c'est en moyenne entre 35 à 40 prêts qui ont été ainsi accordés.

Ensuite, pour ce qui est plus spécifiquement des prêts hypothécaires qui retiennent votre attention, les critères qui ont été retenus et sur lesquels je vais revenir, que ce soit au niveau de la valeur vénale des biens ou encore au niveau des revenus des emprunteurs, traduisent notre volonté de nous adresser à un public cible tout à fait spécifique.

D'une manière résumée, ledit public porte d'une part sur des personnes isolées ou ce que l'on appelle aujourd'hui les fameux ménages mono-parentaux et d'autre part, à des personnes dont les revenus sont limités et je pense principalement à des personnes, par exemple, vivant d'indemnités de chômage, voire encore d'une indemnité d'invalidité ou par exemple, tout simplement, du revenu d'intégration.

Les différents tableaux qui figurent à ce sujet dans le rapport d'activités sont suffisamment explicites.

Il s'agit donc de permettre à ces candidats emprunteurs de devenir propriétaires d'un immeuble en ne payant au titre de mensualités du prêt qu'un montant correspondant au loyer qu'ils devraient acquitter dans le secteur locatif. De surcroît, ladite mensualité doit être bien évidemment en rapport avec les revenus des emprunteurs.

Il s'agit là d'une équation qui n'est pas toujours facile à réaliser mais qui est tout à fait faisable compte tenu du fait que la somme empruntée ne dépasse pas un certain montant et que tenant dès lors compte de la durée du prêt, sur 15, 20 voire 25 ans, la mensualité à payer est tout à fait raisonnable en regard des revenus.

Il faut en outre être conscient que le profil de ces candidats emprunteurs n'est pas de nature à leur ouvrir facilement les portes que ce soit auprès d'organismes privés de crédit, voire même publics.

Mais il y a un autre élément fort important pour ce qui est de notre action en matière de prêts hypothécaires, c'est notre volonté de contribuer à la revitalisation des centres urbains, dans une catégorie bien spécifique de biens, d'une part, pour y maintenir des habitants et d'autre part, pour contribuer à leur rénovation.

De ce point de vue là, Monsieur le Conseiller provincial, je tiens à insister tout particulièrement auprès de vous, sur le fait que les candidats emprunteurs font l'objet de la part de nos services d'un accompagnement tout spécifique et plus précisément de la part des experts provinciaux, d'une part pour éviter qu'ils n'achètent n'importe quoi et d'autre part pour les conseillers dans la rénovation de l'immeuble qui va être acheté grâce au prêt provincial. Il s'agit en effet que le bien réponde aux critères élémentaires de salubrité, d'hygiène et même de confort.

Dans le même ordre d'idées, il va bien entendu de soi que nous sommes particulièrement attentifs aux possibilités des candidats emprunteurs d'acquérir le bien et surtout de rembourser les mensualités. Je veux dire par là-même que toutes les démarches voulues sont effectuées auprès de la Centrale positive des Crédits, pour justement éviter tout surendettement et vous avez vraiment bien fait d'insister sur ce point-là.

Enfin, et je puis à ce niveau-là vous rejoindre, nos critères d'octroi tant pour ce qui est des prêts hypothécaires mais également des prêts complémentaires doivent pouvoir faire l'objet d'une évaluation régulière et, le cas échéant, dans le prolongement d'adaptations.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'avoir l'un ou l'autre échange de vue à ce sujet avec nos collègues MM. DEMOLIN et SEVRIN.

Vous avez par ailleurs été attentif au fait que dans le cadre de la note de politique générale qui accompagnait le budget 2006, il est précisé que des modifications vont être proposées au niveau des règlements provinciaux en matière de prêts aux jeunes ménages qui vont devenir des « prêts installation jeunes » mais également à nos prêts au logement, qu'il s'agisse des prêts hypothécaires ou des prêts complémentaires pour tenir compte d'une part de l'évolution de la société en général et d'autre part des conditions notamment du marché immobilier.

Nous aurons l'occasion d'en reparler dans cette assemblée mais également en cinquième commission.

Il peut cependant déjà être annoncé par exemple, qu'en matière de prêts hypothécaires, le plafond relatif à la valeur vénale des biens pouvant être acquis, devrait passer de 42.000 € à 50.000 €.

En matière de prêts complémentaires à l'achat, toujours pour ce qui est de la valeur vénale du bien, le plafond quant à lui devrait passer de 75.000 à vraisemblablement 110.000 €.

Mais pour en revenir, Monsieur le Conseiller, au début de votre intervention, je terminerai en vous précisant, cher Monsieur LHOEST, que je n'ai jamais douté que vous existiez toujours. Bien au contraire, je vous souhaite de pouvoir encore siéger très longtemps dans cette assemblée car, malheureusement, le clonage humain n'est pas encore assez développé pour vous réinventer à l'identique et c'est cela l'important. En d'autres termes, nous voulons garder l'original le plus longtemps possible.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a donc pris connaissance de ces trois rapports d'activités : la Culture, la Jeunesse et le Logement.

Document 05-06/14 : L'Intranet : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

Document 05-06/9 : L'Enseignement : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

Document 05-06/10 : La Formation et les Centres PMS : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 9, point 14 et point 15 de l'ordre du jour : documents 05-06/14, 9 et 10. Je vous rappelle que M. le Député GILLES répondra sur l'ensemble de ces dossiers demain.

Document 05-06/1 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale majoritaire : rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour : document 05-06/1. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. DODRIMONT, à nous en faire connaître les conclusions. M. DODRIMONT remplace M. DENIS.

M. DODRIMONT, rapporteur (à la tribune).- Oui, Monsieur le Président, M. DENIS demande à être excusé pour la lecture de ce rapport. Je vais, pour lui, vous dire que votre première commission vous propose simplement de prendre connaissance du rapport d'activités 04-05/1, aucune question n'ayant été formulée lors de notre commission, ainsi que les perspectives d'avenir concernant les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale majoritaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} LAMBRIX demain, M. COLLETTE aujourd'hui, M. MASSIN demain, M^{me} ROY aujourd'hui. J'invite M. COLLETTE à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. COLLETTE (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, cela fait maintenant de

nombreuses années, en tant que Conseiller provincial, que je prends part aux conseils d'administration de la SPI+.

La SPI+, cette société coopérative, intercommunale, qu'on appelait encore Société Provinciale d'Industrialisation il y a 10 ans et qui, dans son rôle d'agence de développement économique de et pour la Province de Liège n'a pas cessé d'évoluer et je crois que l'on peut affirmer, aujourd'hui, positivement.

J'ai moi-même ressenti cette évolution en l'entendant qualifiée de « fille aînée » de la Province ! C'est vrai qu'elle aura bientôt 45 ans, alors qu'elle en était encore l'enfant terrible il y a un peu plus d'un an.

Si la SPI+ s'est professionnalisée largement sous l'impulsion marquée de son directeur général et de toute son équipe et je dis au passage cette équipe est passée de 80 à plus de 100 personnes en 10 ans, la SPI+ doit cependant considérablement se surveiller au niveau financier.

C'est son souci permanent du client, et de ce fait le développement de projets pilotes ou encore de nouveaux produits, sans oublier la situation économique plus difficile qui alourdit aujourd'hui ses charges. Elle manque tout simplement de liquidités alors que les rentrées sont moins nombreuses et moins rapides.

Ces rentrées, il faut le savoir, sont constituées pour quelque 50% de subsides et autres cotisations. Et, il faut le reconnaître, en ma qualité de bourgmestre, j'avoue, au même titre probablement que tant d'autres, sans doute aussi la Région, attendre le dernier moment pour payer notre cotisation et ce n'est sans doute pas là l'exemple le plus représentatif.

Je parlais des nouveaux produits : ces nouveaux produits développés par exemple pour les communes. Qui d'entre nous ne connaît les réalisations ou les projets en cours dans ce cadre. Que ce soit le Grand Curtius pour la Ville de Liège, la gare de Herve, le futur centre culturel de Pepinster, la crèche de Huy et pourquoi pas la nouvelle école communale de Fexhe-le-Haut-Clocher.

Actuellement, quelque 60 projets sont suivis dans les communes ou pour d'autres pouvoirs locaux par le personnel de la SPI+ au sein de son service développement rural et urbain. 60, c'est beaucoup ; 60, c'est énorme. Il y a 5 ans, il y en avait à peine 15. Quel développement fulgurant ! L'on pourrait se demander pourquoi.

Et bien je n'ai qu'une réponse. Celle d'un client, comme d'autres, qui entend donc aussi autour de lui la satisfaction d'autres clients côtoyés régulièrement. Peu de communes disposent des compétences techniques, administratives ou les ressources en personnel pour assurer des missions de maîtrise d'ouvrage et de suivi des travaux. Ces matières sont devenues trop complexes pour nos petites entités.

Une réflexion doit cependant être ouvertement formulée à l'égard de tout ceci. Surtout ici. Les communes se désintéressent aujourd'hui du service technique provincial au profit des services de la SPI+.

Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un problème de qualité du travail. Peut-être un problème que j'appellerai de mentalité. Mais je souhaite que les mots qui sont choisis pour qualifier ce problème soient bien compris. La SPI+ a suivi de près les évolutions législatives. Elle devient très expérimentée dans sa mission, elle est à l'écoute, elle est disponible. La polyvalence et la créativité de ses équipes, notamment en matière technique et financière, font qu'il n'y a pas photo. On se sent plus rassuré et mieux entouré si on se sait soutenu par une société jouissant d'une rare souplesse et qui peut faire la différence par rapport à un service technique provincial qui s'oriente de plus en plus dans un rôle d'accompagnement et de contrôle en matière de subsides.

L'expérience malheureuse que nous venons de vivre à Fexhe démontre à suffisance combien la SPI+ est efficace en matière d'accident et combien elle est disponible.

Après vous avoir exposé ceci, ma demande ne va pas vous surprendre : les budgets accordés au service technique provincial correspondent-ils encore à la réalité de la demande, à une gestion patrimoniale en bon père de famille ?

Ne doit-on pas se demander si des glissements ne devraient pas être opérés vers des opportunités qui répondent à ce qui se passe tous les jours autour de nous : la rencontre de besoins nouveaux des 84 communes de notre Province de Liège, via les services de la SPI+, le redéploiement économique, le soutien au plan Marshall, les choix ne manquent pas.

Si vous le permettez, je poursuis avec le plan de relance pour la Wallonie.

Ses actions ambitieuses doivent nous réjouir à plusieurs niveaux. Elles définissent les secteurs porteurs, les pôles de compétitivité et prévoient des rationalisations que nous, politiques, sommes les premiers à trouver difficiles à mettre en place ; oh oui, satisfaire tout le monde est et reste tellement plus aisé !

Le plan est assez large sur l'animation économique tant pour la prestation de services, de conseils aux entreprises ou aux futurs entrepreneurs.

Nous connaissons tous des prestataires de tels services ; il y a bien évidemment les privés, les entreprises qui vivent de ce métier.

Il y a aussi, plus proches de nous, la prestation de services complémentaires ou différenciés par rapport au privé parce que moins ou pas rentables ; les agences de développement locales, les associations de communes comme un des derniers nés : Basse Meuse développement ; des services locaux comme l'AREBS, Meuse Condroz Hesbaye, le GREOA ; également, avec d'autres compétences le Club liégeois des Exportateurs, la Chambre de Commerce de Liège et de Verviers – que la Province supporte de plus en plus financièrement -, SOCRAN, des services de l'Université, un peu de tout et partout.

Nous avons des dizaines d'acteurs qui vivent de subsides partiellement ou totalement, des organismes qui sont soutenus par le public ou par le privé, des prestataires de services qui vivent tous des heures difficiles dans l'attente de l'avenir des fonds structurels pour le bassin Meuse-Vesdre.

Je n'ai pas encore évoqué la SPI+ dans le cadre de l'animation économique. Pourtant elle en est de cette animation économique. En parler, ce n'est pas possible de le faire sans aborder ce dixième anniversaire qui se profile. Cet anniversaire du rapprochement fin 1995 des services de l'IPCM, l'Institut provincial des Classes moyennes, et de la SPI, notre premier exemple provincial concret de rationalisation parce qu'à cette époque, nous avons osé. Et ce ne fût pas sans mal. Il reste encore quelques séquelles de ce mariage forcé, dans le quotidien de la SPI+ J'en parlerai plus tard. Je m'en tiens pour l'instant à l'animation économique.

Le Gouvernement wallon souhaite créer une agence régionale de services aux entreprises. Il montre l'exemple des rapprochements en fusionnant des administrations régionales et en adoptant plus de logique dans leur gestion. Mais il ne veut qu'une agence locale de services aux entreprises à Liège.

Une seule, alors que je viens de vous parler de dizaines d'acteurs en Province de Liège. Le Gouvernement wallon a déjà choisi les agences de développement économique, la SPI+ et ses sœurs au sein de l'agence Wallonie Développement où elles sont regroupées, pour préparer les travaux de simplification du paysage wallon.

On pourrait assimiler ce travail à celui d'informatique et penser que l'informatique pourrait devenir formateur et puis, pourquoi pas, le coordinateur local de cette grande mission. Il y a un pas que d'autres voudraient franchir à la place de la SPI+.

Parmi nous-mêmes, il est parfois question de défendre plus SOCRAN comme coordinateur ou d'autres organismes plus proches du privé. Unissons nous et ayons confiance dans les outils qui sont les nôtres et que nous encourageons ; donnons à la SPI+ les moyens nécessaires pour se positionner comme tel et contribuons ainsi au redéploiement du Pays de Liège.

Nous devons donner des moyens financiers pour faire de l'organisation demandée une réalité : tous les services aux entreprises en un seul lieu. Nous pouvons parler du savoir-faire de la SPI+ que nous apprécions. Car ne sommes pas seulement concernés par ce grand projet du Gouvernement wallon les seuls services prestés dans le cadre logique de la Province. Il s'agit aussi de ceux prestés en collaboration avec nos collègues de l'Euregio Meuse Rhin où la SPI+ joue également un rôle déjà reconnu.

Pour nous convaincre, mais cela est-il encore nécessaire, que la SPI+ est le bon choix, interrogeons-nous : quels seraient les autres organismes agissant sur l'ensemble du territoire provincial ? Et bien, ils ne sont guère nombreux ! Et personnellement, je n'en vois qu'un : la SPI+, par ailleurs déjà chargée par le Ministre en charge de l'Economie de faire l'état des lieux de l'animation économique en Province de Liège.

Dans votre note de politique générale relative au budget 2006, vous écrivez que « La Province de Liège contribuera étroitement au développement économique du Pays de Liège » et un peu plus loin que « la SPI+ est un des acteurs privilégiés du redéploiement wallon ».

Mais nous savons que les pressions politiques seront fortes.

Aussi, il importe que notre Députation permanente arrête une position solide afin de défendre au mieux non seulement la SPI+ mais aussi, comme vous l'indiquez, notre Province. J'attends pour le moins une réponse autre que nuancée ou encore faite de convenances et ceci d'autant plus que la contribution provinciale reste inchangée au projet de budget 2006 !

Je vous avais promis quelques mots sur l'IPCM et les traces que laisse encore le rapprochement, fin 1995, des entités SPI et IPCM.

Et bien, ces traces ne seront bientôt plus que dans le chef des agents provinciaux. La SPI+ a, en effet, terminé l'harmonisation des statuts IPCM et SPI. Seuls des agents provinciaux détachés à la SPI+ ressentent encore un malaise. Il est en effet pour le moins difficile de confondre une fonction de cadre à la SPI+ avec une rémunération de rédacteur à la Province. Ceci, on peut le comprendre, cause une déception entraînant chez certains un manque de motivation.

Je dois ajouter que les personnes détachées par la Province à la SPI+, en fait à l'IPCM à l'époque, approchent pour la plupart l'âge de la retraite. Le non remplacement dernièrement par la province d'une femme d'entretien a contribué au doublement des coûts ou charges en nettoyage à la SPI+ qui a dû soustraire cette mission.

Si la SPI+ devait envisager les 5 prochaines années sans voir renouvelé le personnel provincial actif qui partirait à la pension ou leur départ non couvert par une augmentation du subside de fonctionnement de la Province, ceci serait encore plus problématique pour les finances.

Mais je sais que les services sont créatifs ! Je suis déjà convaincu qu'ils sont prêts à faire des propositions concrètes pour rétablir un équilibre entre les statuts des agents et leur possible remplacement sans que la Province prenne évidemment tout à sa charge mais assume quand même son rôle de « mère ».

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs du CDH-CSP).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M^{me} ROY. Nous sommes prêts à écouter votre intervention.

M^{me} ROY (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, ma question aura aussi trait à la SPI+.

Vous savez que la semaine dernière, s'est tenu le Salon Initiatives et dans le cadre de ce Salon, la Société a reçu des compliments sur le travail réalisé au sujet de l'environnement.

J'aimerais poser à M. le Député une question : pourrait-il nous en dire un petit peu plus à ce sujet parce que c'est important pour notre société SPI+.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ai donc note pour demain M^{me} LAMBRIX et M. MASSIN. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ?

M. DRION.- M. GEORGE interviendra demain sur les deux dossiers.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, c'est noté.

Document 05-06/2 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale minoritaire : rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour : document 05-06/2. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. STIENNON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. STIENNON, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, lors de l'examen des rapports d'activités, certaines questions ont été posées et des remarques formulées concernant les intercommunales suivantes.

Tout d'abord Intradel.

Un commissaire souligne qu'une nouvelle UVE (Unité de valorisation énergétique) est en voie de construction mais avec un léger retard dû à une adjudication tardive. Il se félicite des activités menées par Intradel auprès des jeunes afin de les sensibiliser à l'environnement. Il salue aussi sur le plan social la reprise des prépensionnés communaux par l'intercommunale.

Ensuite la SRWT.

Un commissaire manifeste son inquiétude quant à la propreté des véhicules et l'insécurité pour les usagers.

Ensuite AQUALIS.

Un commissaire tient à souligner sa position : il ne peut cautionner la politique de cette société qui se caractérise par sa mauvaise gestion et par les procès qu'elle accumule. Je cite.

Le Député, quant à lui, tente de minimiser les problèmes d'AQUALIS en parlant de désaccords entre les différents intéressés : fournisseurs, sous-traitants, etc.

Un autre commissaire manifeste son inquiétude de voir la Province et les autres pouvoirs publics ne plus pouvoir récupérer les sommes importantes qu'ils y ont investies.

Un autre commissaire demande ce qu'est un « Project Manager », on lui répond qu'il s'agit concrètement ici de Tractebel et il regrette, je cite, la minceur et la pauvreté du rapport concernant AQUALIS.

Enfin sur l'ISF Francorchamps.

Un commissaire refuse de cautionner la gestion de cette intercommunale qui selon lui, je cite, s'apparente à celle d'une république bananière.

De la longue discussion que vous pouvez imaginer, il apparaît de plus qu'il existe une distorsion entre les chiffres présentés par les différentes instances ainsi que ceux diffusés par la presse. Le flou règne donc !

Un autre commissaire estime que le rapport consacré à l'ISF est bien mince si on le compare à la masse des documents que l'on exige de petite asbl gérant en comparaison des sommes dérisoires.

Enfin plus généralement, un autre commissaire s'inquiète de ne pas voir figurer les rapports des sociétés où la Province a une participation financière telle que Immoval. Il lui est répondu que le rapport de ces sociétés n'est en fait pas abordé en première commission.

Par conséquent, votre première commission vous propose de prendre connaissance du rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir concernant les Affaires économiques – intercommunales à participation provinciale minoritaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GEORGE demain, M^{me} FRENAY demain, M. CREMER aujourd'hui. Monsieur CREMER, on vous attend. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CREMER (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciales, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, simplement par rapport à ce qui vient d'être dit. Il est exact que j'avais posé une question concernant les sociétés anonymes dans lesquelles la Province a pris des participations. Deux sont concernées.

J'ai eu une réponse en voix off, je dirais, du Député rapporteur par rapport à ce sujet, en stipulant que cela serait analysé lors de la prochaine session d'octobre, dans un point particulier par rapport à ce type de sociétés.

Je pense que ce serait bien que cela soit dit de manière officielle plus que en fin d'une commission.

Donc, je souhaiterais avoir une confirmation de cela aujourd'hui ou demain de la part du Député rapporteur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Nous continuerons la discussion générale demain.

Document 05-06/15 : Le Tourisme : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour : document 05-06/15. Ce dossier a été soumis à la dixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} ENGELS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} ENGELS, rapporteur (à la tribune). Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre dixième commission s'est réunie ce 4 octobre 2005 afin d'examiner le document 05-06/15.

Un commissaire demande si des chéquiers sont toujours disponibles. Pour rappel, ceux-ci permettaient des réductions aux entrées de sites touristiques en Province de Liège.

M. le Député provincial, président de la FTPL, l'informe que dans le cadre du projet Feder (Promotion touristique des zones éligibles en Province de Liège), un budget avait été développé dans ce sens mais que le nouveau Ministre wallon en charge du Tourisme, M. LUTGEN, n'a pas poursuivi ce projet. Le commissaire le regrette car cette heureuse initiative favorisait les familles.

Ce même commissaire s'inquiète de ne pas trouver un site Web provincial reprenant les gîtes ruraux comme sur d'autres sites internationaux. M^{me} la Directrice de la FTPL précise qu'il existe le site de l'OPT Belsud où il est possible de réserver des gîtes ruraux labellisés. On pourrait proposer de le cloisonner par province. Aussi, le site de la FTPL est en pleine refonte et l'on pourrait également y intégrer un menu hébergement.

Un autre commissaire demande si dans le cadre des enquêtes de l'Observatoire du Tourisme, les critères liés aux hôtels sont fiables et quels sont les degrés de satisfaction des touristes. M. le Député provincial précise l'accord avec la Haute Ecole Charlemagne et la manière d'effectuer les sondages : ce sont des étudiants qui réalisent ce travail durant les périodes de congés. La majorité du public sondé provient de la Province et du Sud des Pays-Bas. Concernant les résultats, il s'avère que beaucoup sont venus en Province de Liège par le biais du « bouche à oreille ». M. le Député rapporteur précise que suivant les conclusions des sondages, les sites ou attractions peuvent améliorer l'accueil ou l'offre touristique (voir les exemples du Barrage de la Gileppe et le Centre Nature de Botrange).

En passant en revue les différents chapitres du rapport, il est souligné la hausse de fréquentation du Domaine du Vallon de la Lembrée.

Votre dixième commission vous propose donc de prendre connaissance dudit rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. DEMOLIN, M. MERCENIER, M. LHOEST, M^{me} ROY, M. DEFAYS. Qui se lance dans le bain aujourd'hui ? Tout le monde ! C'est magnifique. Monsieur DEMOLIN, je vous invite à la tribune.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, mes chers Collègues, la vie sociale semble disparaître dans certains petits villages de nos campagnes ; les contraintes de la vie moderne, le développement des moyens de locomotion, l'attrait souvent illusoire des grandes villes, l'évolution de la ruralité participent de ce phénomène, comme en atteste la disparition des petites écoles rurales, des épiceries locales et des bureaux de poste.

On peut sans doute se laisser gagner par un sentiment de nostalgie ou se laisser bercer par un doux rêve passéiste en regrettant la sociabilité et la convivialité d'antan ; mais il est peut-être profitable de s'inspirer d'initiatives nouvelles qui, partant d'une politique originale d'accueil touristique, ont forgé un nouveau concept qui ne manque pas d'intérêt.

Il s'agit, avec l'aide du programme européen, de créer des bistrots de pays – pays au sens le plus restreint du terme. Plus qu'un simple café, le bistrot de pays peut rendre de multiples services : servir une petite restauration à base de produits du terroir, proposer des dépliants sur les produits locaux et les curiosités du pays, servir de poste restante, ce qui va peut-être arriver d'ailleurs, devenir petite salle d'exposition ou de concert, accueillir des repas à thèmes.

Ainsi, dans la région Midi-Pyrénées, c'est plus de 45 bistrots de ce type qui sont répartis dans 8 « pays », toujours dans le même sens, restreint. Pour remplir au mieux toutes ces nouvelles fonctions, les patrons multifonctions de ces nouveaux bistrots de pays ont suivi une formation étalée sur 18 mois dans la région précitée.

Vitrines touristiques où l'accent est mis sur l'accueil et les services, ceux-ci doivent également devenir des petits foyers ruraux d'animation en restant ouverts toute l'année, et pas seulement durant les beaux jours, et proposer des animations à la population.

En Midi-Pyrénées, ces initiatives sont réservées aux villages de moins de 2000 habitants qui ne disposent pas nécessairement des attraits des hauts lieux touristiques. Pas question donc d'ouvrir ce type de bistrot dans les villes.

Cette éclosion, qui date maintenant d'une dizaine d'années, permet à certains bistrots, regroupés en fédération sans constituer une chaîne, d'obtenir un précieux label s'ils répondent à un cahier des charges qui comprend notamment une éventuelle certification des produits de l'agriculture biologique, ce qui devrait faire plaisir à certains.

Je vois, personnellement, très bien notre Province, en concertation avec d'autres pouvoirs évidemment, tenir un rôle important dans le développement de pareille initiative.

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'appliquer tel quel pareil concept. Une étude préalable me paraît nécessaire ainsi d'ailleurs qu'une vaste popularisation de ce projet, accompagnée d'une non moins importante concertation. Mais je me convaincs assez facilement que notre tempérament convivial, que d'aucuns qualifient parfois de méridional, et que le développement de plus en plus marqué du tourisme d'un jour dans notre région et dans nos « pays » donnent de la force et de l'intérêt à cette idée séduisante.

Voilà ce que je voulais soumettre à votre réflexion et à celle de notre assemblée, Monsieur le Député permanent.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M. MERCENIER à nous faire part de son intervention. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MERCENIER (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, une question très précise concernant le Domaine provincial de Wégimont.

Monsieur le Député, avez-vous tout simplement des nouvelles des travaux de sécurisation de la route nationale aux entrées du Domaine provincial ? Lors du dernier conseil de gestion du Domaine, vous nous avez assurés que le MET était prêt. Qu'est-ce qui empêche le début des travaux promis ?

Toujours pour Wégimont. Je me rendais au Domaine cet été et je crois un jeune qui sortait un vélo à la main. Particularité de ce vélo, il lui manquait la roue avant. Un peu plus haut, près de l'entrée, je découvre cette roue avant pendue à une grille, amarrée par son cadenas. Je venais d'assister en direct à un geste de petite délinquance ; vous savez, le soleil, l'été à Wégimont, échauffe souvent les esprits et décuple les énergies. Rien à voir avec les 120 m_ de capteurs solaires !

Bien sûr, c'est la faute, direz-vous, au garçon ou à la fille qui a attaché son cadenas à la roue avant. On doit le faire au cadre bien sûr, tout le monde le sait.

Quand aurons-nous à Wégimont un véritable parking pour vélos avec par exemple une belle bâche par dessus comme au-dessus de l'entrée de la nouvelle piscine, et bien sûr une clôture et un accès limité pour éviter de tenter les indéclicats ?

M. MOXHET avait déjà entièrement répondu à une demande de notre part en faisant installer un petit rack à vélos, pour 6 vélos je crois très modestement. Je pense qu'il a dû être écrasé par les bulldozers lors des travaux ; en tout cas, il n'était pas fort usé !

Cette proposition bien sûr, ici je la cite pour Wégimont mais elle doit attirer notre attention dans un cadre beaucoup plus large pour tous nos bâtiments provinciaux et également le Palais ici, même s'il n'est pas provincial, il est bien difficile d'y attacher son vélo à l'entrée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

M. HAMAL, Député permanent.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, Monsieur le Député.

M. HAMAL, Député permanent (de son banc).- M. MERCENIER aurait pu courir après le vélo parce que avec un vélo sans roue, il ne pouvait pas aller très loin !

M. MERCENIER.- Si vous voulez la fin de l'histoire et pour rendre à César ce qui est à César : il y a un gardien du Domaine qui a couru après le jeune pour rattraper le vélo.

M. HAMAL, Député permanent.- C'est une information capitale !

M. DEFAYS.- Je croyais que c'était le vélo de M. GENET !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LHOEST, on vous attend à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LHOEST (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, comment obtenir un outil performant ? Le maître-mot de ce rapport est synergie, ou comment fédérer et coordonner ?

Les exemples sont nombreux et donnent une belle image du tourisme en Province de Liège.

Le plus beau est vraisemblablement le produit « Château de la Meuse » qui se combine au réseau Ravel et au produit « Tourisme fluvial », valorisé par une signalisation spécifique, mais en exergue par le Net et différentes éditions de brochures. De surcroît, il s'inscrit dans le cadre de l'Euregio, pour finaliser le tout, on parle d'un projet de labellisation.

On s'inscrit ici dans l'évolution poursuivie par la Province depuis plusieurs années qui vise à un renforcement des partenariats, une augmentation de la lisibilité, de la visibilité et surtout, à la sensibilisation et à la valorisation des produits.

Renforcement des partenariats.

Cela se traduit dans la relation qui unit les différentes entités qui composent le milieu touristique. Mais c'est surtout frappant dans la nouvelle approche de la Région wallonne qui donne de nouvelles compétences, ce qui favorise les échanges ainsi que la collaboration et renforce principalement la position de la Province. Elle joue un rôle de plus en plus central.

Lisibilité et visibilité.

Internet, dont le développement s'est considérablement accru ces dernières années, permet des liens de plus en plus nombreux entre les différents sites et une indéniable évolution de la présentation.

Cet outil est une véritable vitrine, lien entre les différents produits. Il ne faut cependant pas oublier les plus classiques brochures qui complètent le rôle joué par Internet.

Le tourisme fluvial est un bel exemple. Lancé il y a un an ou deux, il a connu une forte sensibilisation et valorisation pour se faire connaître du public mais surtout des professionnels étrangers. La Meuse et l'eau en général sont un attrait de notre Province.

Il faut également parler des deux autres atouts que la Province a su mettre ou remettre à sa disposition. Il s'agit en premier lieu du tourisme d'affaire qui connaît un renouveau avec « EVENTORY », qui compile les différentes offres d'infrastructures et de services de la Province.

Retenons aussi l'Observatoire du tourisme qui permet de suivre l'activité touristique et de mesurer la satisfaction des acteurs de notre tourisme. De plus, il est géré par nos jeunes étudiants, une nouvelle preuve de partenariat.

Petit bémol, il en faut bien un, c'est que les chiffres ne sont toujours qu'une tendance et ne permettent pas de tirer un véritable bilan de l'activité en Province de Liège.

En résumé, s'il ne faut retenir que quelques mots de ce rapport, parlons de synergie, coordination, partenariat et valorisation, ainsi on aura une belle image du travail accompli.

Enfin, si l'idée peut, pour certains, paraître utopique, il serait peut-être intéressant de l'analyser. Je veux parler du « train à crémaillère ». Nous ne sommes évidemment pas à Hong-Kong, à Rüdesheim ou à Lyon, mais pourquoi ne pas imaginer un projet qui allierait le « tourisme » et la « mobilité dans la ville », en pensant à l'installation, sur le site de la Montagne de Bueren et des Coteux de la Citadelle, ou dans les environs en tout cas, soit d'un train à crémaillère, soit d'un téléphérique. Bien sûr, je ne suis pas ingénieur et donc, il faudrait savoir si ce serait réalisable et à quel prix.

Mais quel impact sur le tourisme car quel spectacle depuis les hauteurs, sur Liège et ses environs, pour ceux qui emprunteraient ce train.

Quel impact également sur la mobilité dans la ville ; en effet, ce train permettrait d'emmener quotidiennement, tant des usagers des TEC que des automobilistes obligés de se rendre à l'hôpital de la Citadelle, notamment et entre autres. Dès lors, pourquoi ne pas y penser, en collaboration avec la Ville de Liège et la Région wallonne ?

Je vous en laisse juge et vous remercie, Monsieur le Député, chers Collègues, de m'avoir entendu.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M. DEFAYS à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, en fait, j'aurais pu intervenir tant à la Culture, qu'aux Affaires économique ou au Tourisme, vu le sujet abordé dans ma question ; il est au carrefour de tous ces secteurs.

Chacun s'accorde à reconnaître le rôle déterminant que prend l'Université de Liège dans le redéploiement économique du Pays de Liège.

D'autre part, la méthodologie choisie maintenant pour mener à bien le développement industriel de la région wallonne, s'articule sur des projets, évitant ainsi les saupoudrages stériles.

Dans cet esprit, un projet a été initié par le Recteur honoraire de l'Université de Liège, Willy LEGROS. Celui-ci avait en fait chargé le Professeur et Académicien Robert HALLEUX de réfléchir à la création d'un grand musée des sciences à Liège.

En fait, il s'agit moins de créer quelque chose de nouveau que de regrouper tout en modernisant plusieurs institutions de haute qualité et de grande renommée touchant tant aux sciences qu'à l'industrie : l'Aquarium, la Maison de la Science et la Maison de la Métallurgie.

Ce projet est prêt (voir la Libre Belgique pas plus tard que jeudi dernier). Il est actuellement soumis à toutes les institutions susceptibles de participer à l'objectif que sous-tend ce projet.

La Province a été sollicitée pour être partenaire et en date du 29 septembre, la Députation permanente a pris attitude mais au vu de la lecture du procès-verbal, il n'est pas possible de connaître la décision que vous avez prise.

Dès lors, pouvez-vous nous faire savoir quelle est votre décision face à cette demande qui, à nos yeux du moins, paraît intéressante, c'est le moins que l'on puisse dire, pour le Pays de Liège et pour la région liégeoise.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} ROY. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} ROY (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, dans le dossier tourisme, j'ai posé comme question : nous constatons que l'offre faite à la population d'un carnet de bons de réduction pour les entrées de différents musées ou de centres touristiques a eu beaucoup de succès.

J'ai demandé à notre Député responsable pourquoi cette offre n'a pas continué et il m'a répondu que le Ministre avait consacré une somme dans ce but et que dès le changement de Ministre, celui-ci l'a supprimée pour des raisons qui lui incombent.

C'est vrai que nous n'avons plus de subsides, mais ne pourrait-on essayer de continuer ces offres. Je rappelle que pour obtenir une place gratuite, il fallait une entrée payante.

Notre Province possède beaucoup de musées et de lieux de culture qui pourraient être fréquentés et mieux connus. La formule de réduction permet à des familles d'aborder cette culture. Une famille qui aurait 3 ou 4 enfants hésitera lorsqu'il faut déboursier assez bien d'euros pour visiter un musée. N'oublions pas que le visiteur accompagné paie quand même une entrée et n'est-ce pas mieux cela que pas ou moins de visiteurs présents.

Je connais des personnes qui ont découvert nos musées et nos activités touristiques par cette offre de réduction et depuis ces personnes y sont retournées plusieurs fois avec des amis.

Cela fait de l'émulation et n'est-ce pas la chose la plus importante pour nous.

Stimuler l'envie de se cultiver, en donner la possibilité à tous quel que soit leur revenu. J'aimerais que le responsable du tourisme se penche sur cette question car je suis sûre que cela correspond à une demande de la population.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Il n'y a plus de demandes d'intervention ? Je clos la discussion générale. Je demande à M. le Député permanent MESTREZ quand il répondra.

M. MESTREZ, Député permanent.- Mercredi.

Document 05-06/20 : Arrêt du compte général des fonds gérés par la Députation permanente pour l'année 2004 (compte budgétaire)

Document 05-06/19 : Perception en 2006 de diverses taxes provinciales et règlements y afférents

Document 05-06/18 : Budget provincial 2006

Document 05-06/21 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2006 – 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 26, 27, 28 et 29 de l'ordre du jour : documents 05-06/20, 19, 18 et 21. Ces documents ont été soumis à la septième commission. J'invite successivement les rapporteurs à nous en faire connaître les conclusions. Nous commencerons par M. SOBRY pour le document 05-06/20. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Monsieur le Député permanent, votre septième commission a examiné le compte provincial 2004 et c'est sans remarque et sans observation que, par 11 voix pour et 5 abstentions, elle vous propose de l'adopter.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M. DRION à nous faire part du rapport concernant le document 05-06/19. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Monsieur le Président, Monsieur le Député permanent, mes chers Collègues, ce 20 octobre 2005, votre septième commission s'est réunie et elle vous propose, après un débat fructueux sur le dossier qui est ouvert à notre débat, par 11 voix pour et 5 abstentions, d'adopter les projets de résolution annexés au rapport de la Députation permanente et relatifs aux taxes provinciales 2006.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} DAHNER à nous faire rapport sur le budget provincial. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Monsieur le Député, chers Collègues, le projet de budget provincial 2006, document 05-06/18, déposé le mercredi 12 octobre 2005 à 17 heures aux membres de la septième commission a été examiné par celle-ci à l'issue de la séance du Conseil provincial qui s'est tenu jeudi 20 octobre 2005.

Ce rapport est l'aboutissement de la coopération de trois camarades.

Trois commissaires ont posé des questions portant sur le budget ordinaire et extraordinaire, ainsi que sur le document de politique générale.

Pour plus de facilité, je ne reprends pas l'ordre chronologique des questions mais bien l'ordre chronologique des pages.

Page 13 : article 040/701040 – Taxes industrielles compensatoires.

Un commissaire fait remarquer que la différence est de 25%. Il lui est répondu qu'elle n'est que de 20% par rapport aux droits constatés 2004.

Page 26 : article 104/613040 – Impression du mémorial administratif et des imprimés destinés aux communes et page 19 : article 101/702400 – Ventes mémorial administratif et imprimés aux communes.

Le commissaire demande des explications concernant les différences de sommes. En effet, page 26, « Impression ... », le budget ordinaire 2006 obligatoire est de 150.000 € alors que page 19, « Ventes... », les droits constatés en 2004 ne sont que de 19.013,80 €

La réponse fut la suivante : le mémorial est imprimé par la Province qui le distribue gratuitement aux communes et celles-ci remboursent. Auparavant, cette opération s'effectuait via un compte budget pour ordre.

Page 70 : article 560/430037 – Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers.

Le commissaire fait remarquer la forte augmentation du budget 2006 obligatoire (326.590 €) par rapport au budget 2005 (234.110 €) et surtout par rapport aux dépenses engagées en 2004 (171.792,65 €). Il demande s'il faut mettre cela en rapport avec la page 214 (budget extraordinaire : article 560/221010 – constructions – gros entretien – frais d'aménagement, qui passe de 60.000 € à 363.000 €, soit une augmentation de plus de 300.000 €.

La réponse fournie est la suivante : le détail des travaux est repris page 7 de l'annexe 1. Il s'agit des travaux à l'Auberge de Logne et au Château de Harzé.

Page 86 : article 700/640459 – Avantages sociaux.

Un commissaire s'interroge car au budget facultatif de 2006, seulement 1 € est prévu.

Réponse : c'est en fonction d'une décision future.

Page 120 : article 762/640500 – Attribution de prix de consécration aux écrivains et artistes, encouragements artistiques et littéraires.

Un commissaire fait remarquer qu'il y a une forte augmentation entre les dépenses engagées en 2004 et la somme prévue au budget facultatif de 2006 (14.875 €) mais souligne tout de même qu'il n'est supérieur que de 1 € par rapport au budget 2005.

Réponse : cette somme dépend des prix attribués.

Page 138 : Article 772/640571 – subvention aux institutions privées.

Le commissaire fait remarquer qu'au budget 2005, 181.875 € était prévu et que le budget 2006 facultatif n'est plus que de 144.375 €. Il demande s'il faut mettre cela en relation avec l'apparition d'un nouveau poste article 772/640575 de 45.000 € (subvention au Théâtre de la Place).

Il lui est répondu que oui, le projet a été adapté en fonction d'une décision future.

Page 172 : Article 922/650044 – Intérêt d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social.

Un commissaire fait remarquer que le montant est nettement supérieur à celui du budget 2005. En effet, il passe de 16.670 € à 61.7020 €.

Il s'agit ici de remboursement de charges d'intérêts concernant des emprunts de 2004 contractés dans le domaine du logement social. Pour avoir plus de détails, il faut se reporter à l'article 922/262470 dans le budget extraordinaire page 256 – subsides pour participation provinciale dans l'aide au logement social qui est de 500.000 €.

Je termine ici le rapport des questions posées sur le projet de budget.

Voici à présent les questions posées sur le document portant le titre « Note de politique générale – Budget 2006 ».

Page 7. Un commissaire rappelle les trois nouvelles actions que la Province de Liège veut développer en 2006 dans le domaine de la santé :

- évaluation de l'état nutritionnel de la population ;
- développer son rôle pionnier avec le défibrillateur externe automatique ;
- lancer une campagne de détection de la surdit  chez les jeunes de 15 à 25 ans.

Dans le passé, le cadre budgétaire était idem mais le montant 2005 n'a dépensé. Ici, il s'agit bien d'un nouveau projet entrant dans la même enveloppe budgétaire.

Pages 22 et 24. Le commissaire demande des explications sur certains pourcentages.

Page 24, dans le texte qui explique la répartition des dépenses 2006 par fonction (avec subventions-traitements), il apprend que le pourcentage des subventions-traitements monte à 75,17% des dépenses totales. A la page 22, nous avons la répartition des dépenses ordinaires 2006 par nature (hors subventions-traitements).

Sa question est : page 24, pourriez-vous me dire comment se répartissent les autres 24,83%

Il lui est répondu : le fonctionnement représente 11,07%, les transferts 6,07% et les dettes 7,69%

Le budget ordinaire que nous avons examiné en septième commission portait sur 364.732.652 € de recettes contre 362.718.900 € de dépenses ; le résultat présumé étant de 2.013.752 €

Le budget extraordinaire portait sur 29.204.702 € de recettes contre 29.198.185 € de dépenses ; le résultat présumé étant de 6.517 €

Notre septième commission vous propose donc, par 11 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif au budget provincial 2006.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M. GENET pour le document 05-06/21, c'est-à-dire la première série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires.

M. GENET, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Monsieur le Député permanent, chers Collègues, il n'y a pas eu de question, ni d'intervention sur ce point qui a suscité 11 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

Je vous rappelle que la date limite pour déposer des amendements budgétaires est fixée à demain au plus tard. Ces amendements doivent être déposés selon le prescrit de l'article 82 de notre règlement d'ordre intérieur.

Le mercredi 27 sera réservé à l'intervention des chefs de groupe ; le jeudi 26, nous entendrons la réponse de la Députation permanente et nous passerons au vote des dossiers budgétaires.

J'ouvre donc la discussion générale sur ces quatre dossiers budgétaires. Qui souhaite intervenir ? M^{me} FRENAY demain, M. BARTH aujourd'hui, M. MERCENIER demain, M^{me} MARAITE demain. Nous allons écouter M. BARTH. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BARTH (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, comme chaque année, au mois d'octobre, le Conseil provincial se penche sur le budget de l'année suivante. Les discussions s'étendent sur plusieurs débats et aboutissent généralement à l'adoption de celui-ci par les groupes de la majorité.

Cette année aussi, la Députation permanente a présenté le budget dont je dirais qu'il est parfaitement équilibré, même positif, alors qu'il ne prévoit pas d'augmentation d'impôts.

En tant que conseiller provincial germanophone, je dois vous avouer ma satisfaction que l'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone a été entièrement respecté par la Députation permanente. La dotation de plusieurs articles a même été augmentée.

J'ai également pu constater que la Province de Liège a été réellement présente dans les différents domaines. Elle a joué un rôle actif et a toujours signalé son accord pour venir en aide, par exemple sur le champ logistique à l'Imprimerie de la Province, sur le champ culturel par l'encouragement et l'appui de plusieurs projets, sur le champ touristique comme le carnaval de La Calamine et surtout sur le champ sportif par l'appui de plusieurs manifestations sportives comme le Tour de Belgique à Eupen. Des exemples, il y en a beaucoup mais j'en passe pour ne pas être trop long.

Je ne manquerai pas de citer une initiative louable et remarquable de la Province de Liège, c'est la subvention financière de celle-ci pour l'installation des installations solaires. Pas moins de 145 ménages germanophones ont profité de cette aide publique. Ceci est remarquable et nous montre combien les citoyens germanophones de la Province de Liège ont l'esprit écologique.

Avant de terminer, je me permets de vous parler de deux dossiers qui me tiennent particulièrement à cœur et dont je vous demande le soutien moral et financier.

Premier projet. Les six conseillers provinciaux de la Communauté germanophone ont adressé une demande à la Députation permanente demandant ainsi une subvention financière pour la conservation et la restauration de deux monuments d'une grande valeur historique et culturelle, c'est-à-dire l'ancien couvent et l'ancienne église des Récollectines à Eupen.

Secundo, le Handball Club d'Eynatten joue depuis 9 ans en division d'honneur, au plus haut niveau belge. Il était champion de Belgique en 2000, en 2001 et 2002 et vainqueur de la Coupe de Belgique en 2002. En outre, 7 équipes de jeunes joueuses et joueurs, c'est-à-dire 108 personnes ont participé au plus grand tournoi mondial de handball à Göteborg en Suède. L'équipe scolaire garçons a, comme première équipe belge, franchi le cap des demi finales pour entrer en finale et ensuite, aller remporter le tournoi.

On peut donc dire qu'il s'agit là d'un club d'une certaine renommée en Province de Liège. Vu ses déplacements pour assumer les matchs au niveau européen, le handball club d'Eynatten est confronté à des dépenses financières très importantes.

Pour l'aider à subvenir face à ses besoins, pourrait-on imaginer que ce club soit repris dans la liste de la Province de Liège « Province fair-play » ? Le travail du handball club d'Eynatten est doublement remarquable, tant au plan de l'éducation sportive de la jeunesse que du plan de l'image extérieure de la Province de Liège.

Après avoir relu et étudié le budget, je peux vous dire qu'il aura mon assentiment sans condition.

Chers Collègues, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention aujourd'hui ?

IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2005, je le déclare approuvé.

V.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je vous signale que demain, ce sera M. Abel DESMIT qui va présider la séance puisque vous voudrez bien m'excuser, excuser mon absence en tout cas.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 16 h 25.

Prochaine réunion publique, mardi 21 octobre 2005, à 15 heures.